

Bilan de Compétences

Pré-requis :

- pas de pré-requis

Bénéficiaires

- salarié du secteur privé
- demandeur d'emploi
- agent du secteur public
- intérimaire
- personne en arrêt de travail
- personne en situation de handicap
- autre nous consulter

Durée

20 h ou 13h selon la formule, réparties sur 2 à 3 mois comprenant :

- travail avec le consultant
- passation de tests
- travail personnel

Délai d'accès

Dès accord de financement et après validation conjointe du calendrier des séances

Financements

- CPF
- Plan de formation de l'entreprise (voir l'employeur)
- Financement personnel
- autres : nous consulter

Lieux

Douvrin / A distance
Autres : nous consulter

Accessibilité

Pour toute personne en situation de handicap : aménagement possible (nous consulter)



La certification qualité a été délivrée au titre des bilans de compétences

Objectifs

Le Bilan de Compétences permet au bénéficiaire :

- d'analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations ;
- de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation

Programme

LA PHASE PRELIMINAIRE

Accueil du bénéficiaire, Analyse de la demande et du besoin, Définition des objectifs, Détermination conjointe des conditions de déroulement du bilan, Validation du calendrier et engagement du candidat dans sa démarche

LA PHASE D'INVESTIGATION

La phase d'investigation permet au bénéficiaire soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence, soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

LA PHASE DE CONCLUSION

La phase de conclusion permet au bénéficiaire de :

- s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation,
- recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels,
- prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels

Cette phase se termine par la présentation au bénéficiaire des résultats détaillés et la co-construction d'un document de synthèse.

Suivi

Un entretien de suivi à 6 mois est proposé de façon systématique afin de permettre au bénéficiaire de faire un point sur l'avancée de son projet et de recevoir d'éventuels conseils complémentaires.

Le bilan est intégralement individuel et soumis aux règles de confidentialité.

La satisfaction du bénéficiaire est évaluée au travers d'un questionnaire à chaud et à froid lors du suivi à 6 mois.



Les bénéficiaires recommandent le Bilan de Compétences TONAKLES à 98%.